



DECRET ⁽¹⁾

*relatif à l'Introduction de la Cause
de Béatification et de Canonisation*

DU VENERABLE SERVITEUR DE DIEU

Pierre-Julien Eymard

PRÊTRE, FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DU T. S. SACREMENT



ARTOUT où l'Évangile de Jésus-Christ est prêché dans le monde entier, et en tout lieu où est immolée et offerte au Nom divin l'oblation sans tache, tous les enfants de Dieu et de l'Église, conduits par le Saint-Esprit, ne manquent pas d'avoir, de cultiver et de manifester, de diverses manières admirables, la foi, la religion et la piété envers le Banquet précieux, le plus grand des miracles, le mémorial permanent de la Passion et de l'amour du Sauveur, le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie.

Or, parmi ceux qui, dans les siècles passés, ont établi des Instituts religieux pour l'adoration de ce Très Saint Sacrement, on

(1) Il est à noter que ce Décret si important, imprimé en gros caractères, a été affiché sur la façade de toutes les Églises de Rome.